

S.I.A LE LAVANDOU / LE RAYOL-CANADEL
COMITE SYNDICAL
Procès-verbal de séance du 4 octobre 2023 à 11h00

Le Comité Syndical du S.I.A. LE LAVANDOU / LE RAYOL-CANADEL, s'est réuni le mardi 4 octobre 2023 à 11h00 en Mairie, salle des commissions.

Il s'est tenu sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI.

Membres présents :

Monsieur Gil BERNARDI, président du S.I.A.

Monsieur Jean PLENAT, vice-président du S.I.A.

Monsieur Patrick LESAGE, délégué titulaire du Lavandou

Monsieur Jean-Paul JULIEN, délégué titulaire du Rayol-Canadel

Monsieur Patrick LESAGE est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2023
2. Décision Budgétaire Modificative n°1
3. Autorisation de signature d'un contrat d'emprunt
4. Rapport annuel 2022 du Délégué
5. Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service
6. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2023

Monsieur le président demande à l'assemblée de se positionner sur le compte-rendu de la séance du 4 avril 2023.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 avril 2023.

2. Décision Budgétaire Modificative n°1

Monsieur le président indique qu'une Décision Budgétaire Modificative n°1 est nécessaire afin de pouvoir engager à l'issue de l'analyse des offres, les travaux de construction du nouveau poste de refoulement principal de la station d'épuration de Cavalière.

Un emprunt d'un montant de 1 200 000 € permettra de financer l'opération dont le coût est estimé à environ 1 400 000 € HT.

La Décision Budgétaire Modificative n°1 au budget primitif 2023 s'équilibre à 1 200 000 € en section d'investissement.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°1.

Vote : A L'UNANIMITE.

3. Autorisation de signature d'un contrat d'emprunt avec la Caisse des Dépôts

Monsieur le président annonce qu'une consultation pour un emprunt d'un montant de 1 200 000 € a été réalisée auprès de plusieurs établissements bancaires : Caisse d'Épargne Côte d'Azur, SFIL, Société Générale, Banque Postale, Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse des Dépôts.

4 établissements ont proposé des offres sur des durées allant jusqu'à 40 ans pour la Caisse des Dépôts.

Monsieur Plénat propose, dans la mesure où cela est financièrement supportable pour le budget du S.I.A., de retenir une durée de 25 ans afin de limiter le coût de l'emprunt.

3 types de taux sont proposés : fixe, indexé sur le livret A et indexé sur l'Euribor.

Les membres du Comité Syndical privilégient le taux indexé sur le livret A, dans la mesure où il est nettement inférieur au taux fixe et présente une garantie de stabilité.

Monsieur Plénat rappelle que le taux du livret A est maintenu jusqu'en janvier 2025.

L'offre de la Caisse des Dépôts est retenue avec un taux de 3.4 % sur 25 ans.

Les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le président à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : A L'UNANIMITE.

4. Rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur le président précise que le concessionnaire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Il rappelle que les principaux points techniques du RAD ont été abordés à l'occasion de la réunion du COPIL qui s'est tenue le 20 juillet dernier en présence du délégataire et du bureau d'études en charge du suivi de la DSP.

Les membres du Comité Syndical prennent acte du rapport annuel 2022 du délégataire du service public de l'assainissement.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2022

Monsieur le président indique que le rapport sur le prix et la qualité du service est établi conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il procède à sa présentation.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la présentation faite du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.


6. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Monsieur le président rappelle que cette question avait été inscrite à l'ordre du jour afin de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de construction du nouveau poste de refoulement principal de la station d'épuration de Cavalière.

Monsieur le président ajoute que l'Agence de l'Eau a été sollicitée en amont du présent conseil et que la cheffe du service Var a répondu que le 12^e programme ne prendrait effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette date n'est donc pas compatible avec la programmation des travaux telle qu'exigée par la DDTM.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Patrick LESAGE



Date de publication : 12 OCT. 2023

Le président



Monsieur Gil BERNARDI

